



# Conférence de presse

## « Einfach Lëtzebuerg »

Le programme d'action gouvernemental en  
matière de simplification administrative

03.04.2017



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Fonction publique  
et de la Réforme administrative



## **La simplification administrative : Un défi continu à facettes multiples**

- Rester à l'écoute des utilisateurs: « Vos idées nous intéressent »
- Légiférer de manière affûtée et performante: Se poser les bonnes questions au départ
- Remettre en question le stock législatif: Pertinence et efficacité de l'existant?
- Oser supprimer l'inutile: Identifier l'objectif social et la plus-value des charges réglementaires
- Objectif « Digital Verwaltung »: Rester en phase avec les attentes du public



## La stratégie gouvernementale

### **5 défis, 1 programme :**

### **Le Gouvernement s'engage dans la durée**

Le 11 mars 2016 le Gouvernement en conseil a marqué son accord à la proposition d'adoption d'un programme d'action gouvernemental de simplification administrative intitulé :

**« Einfach Lëtzebuerg »**



L'approche retenue par le Gouvernement

## **D. Un effort collectif en toute transparence :**

1. Tous les ressorts ministériels s'engagent
2. La participation publique est facilitée
3. La gestion du changement est accompagnée



L'approche retenue par le Gouvernement

## 2. Tous les ressorts ministériels s'engagent

(20 départements ministériels et leurs administrations)

**88 projets, dont**

- 29 projets réalisés
- 38 projets en cours de réalisation
- 21 projets à l'étude

**Les différents types de simplification répertoriés par 4 catégories:**

- « Simplification législative »
- « eAdministration »
- « eTracking »
- « Centralisation »



## L'approche retenue par le Gouvernement

### 1. La participation publique est facilitée

- Toutes les informations facilement accessibles sur :

[www.einfach.lu](http://www.einfach.lu)

- La possibilité de partager son point de vue via le site internet « [www.vosidees.lu](http://www.vosidees.lu) »
- Depuis novembre 2015, 200 idées recensées dont 51 ont été réalisées ou sont en cours de réalisation



## L'approche retenue par le Gouvernement

### **L'approche retenue préconise de recourir aux principes suivants :**

- A. Un réexamen sélectif de la législation existante
- B. Un contrôle de qualité pragmatique et efficace
- C. Davantage de transparence et de consultation
- D. Une digitalisation stratégique et intelligente des procédures



## L'approche retenue par le Gouvernement

### A. Un réexamen sélectif de la législation existante

### B. Un contrôle de qualité pragmatique et efficace

Tout projet de réglementation est analysé selon le principe suivant :

- La réglementation doit être aussi peu contraignante que possible et doit se limiter au minimum nécessaire pour atteindre ses objectifs :
  - La nécessité de légiférer : étudier la mise en œuvre de solutions alternatives à la réglementation afin d'évaluer l'opportunité de légiférer ; apprécier si la réglementation est le meilleur outil pour atteindre l'objectif d'intérêt général en cause
  - Le principe de proportionnalité : apprécier si les exigences posées par la réglementation sont proportionnelles aux objectifs poursuivis et si le même résultat ne peut pas être obtenu avec des moyens moins contraignants





## L'approche retenue par le Gouvernement

- A. Un réexamen sélectif de la législation existante
- B. Un contrôle de qualité pragmatique et efficace**

### Le contrôle qualité « Einfach Lëtzebuerg » :

- est effectué par rapport à des domaines considérés comme prioritaires;
- est accompli directement par les auteurs des projets de lois et de règlements qui peuvent solliciter un support auprès d'une équipe de spécialistes constituant le comité d'accompagnement « Einfach Lëtzebuerg »
- fait l'objet d'un suivi étroit par la plateforme interministérielle de réforme et de simplification administrative ;



L'approche retenue par le Gouvernement

## C. Une digitalisation stratégique et intelligente des procédures

Chaque projet est examiné quant à sa conformité aux principes suivants pour la mise en œuvre d'une administration numérique performante :

- **Digital by default:** s'assurer que toute nouvelle loi tienne compte et intègre la mise en œuvre électronique
- **Once only:** prévoir la réutilisation des informations déjà détenues par les administrations publiques
- **Open Data:** encourager la réutilisation des données au-delà de leur utilisation première par l'administration
- **Centralisation:** saisir les opportunités de regrouper les diverses initiatives et services en un même lieu ou site



L'approche retenue par le Gouvernement

## 3. La gestion du changement est accompagnée des éléments suivants

- Un nouveau support didactique « contrôle qualité » accessible en ligne en cours d'élaboration
- Une initiation à l'approche « Einfach Lëtzebuerg » prochainement intégrée dans la formation initiale des agents publics
- Des séminaires et ateliers pratiques spécialisés



## Présentation des projets